

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14
présents : 12
votants : 12

L'an deux mille seize, le 21 janvier, à dix-neuf heures et trente-sept minutes ,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2016.

Conseillers présents : Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE (19h39) , Laurent DUPAIN, Nicolas DUPERRET, Corinne FAVRE., Richard PETTITT (19h52), Dominique ROULLET, François VULLIET, Claude GERNIGON.

Conseillers excusés :

Conseillers absent : N. GUINAND, Denis GENOUD

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 17 décembre 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

2/ Budget principal : autorisation d'ouvertures de crédits d'investissement – Délibération

M. le Maire explique que, comme souvent en début d'année, et en attendant de voter le budget, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement sur l'exercice 2015 permettant d'honorer les factures de début d'année. Pour mémoire, le plafond de dépenses à ne pas dépasser pendant cette période s'élève au quart des crédits ouverts (hors dette) en section d'investissement au budget précédent.

Crédits ouvrables sur l'exercice 2016 : $1\ 179\ 893,88\text{€} / 4 = 294\ 973,47\text{€}$

Crédit déjà ouvert sur l'exercice 2016 : 0€

Crédits ouvrables restants sur l'exercice 2016 : $294\ 973,47\text{€} - 0\text{€} + 294\ 973,47\text{€}$

Les crédits à ouvrir sont les suivants :

COMPTE	TIERS	OBJET	MONTANT T.T.C
1641	Caisse française financement local	Remboursement emprunt	4 295,32€
2121	Pépinières yves Monier	Arbres fruitiers	161,70€
2183	MANUTAN	Imprimante hangar	433,20€
2181	SARL Bunoz	fermeture de la Halle	6 000,00€
2152	Signaux girod	barrières	1 030,06€

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DECIDE, l'ouverture des crédits

3/ Consolidation d'une partie de l'avance de trésorerie consentie au SIVU - Délibération

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil extraordinaire du 24 novembre 2015, le Conseil avait décidé de soutenir le SIVU alors en difficulté avec une avance de trésorerie de 68 000€. Il informe le Conseil qu'il est désormais nécessaire de consolider une partie de cette avance pour permettre au SIVU de faire face à ses échéances financières. Aussi est-il demandé à la commune de Présilly de consolider pour 26 000€. Cette somme sera donc soustraite au 68 000€ avancés qui devront être remboursés.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune de Beaumont consolide pour sa part une somme de 102 000€.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DECIDE, De consolider 26 000€ sur les 68 000€ d'avance de trésorerie consentie lors du Conseil du 24 Novembre 2015.

4/ Modification des conditions de versement de la compensation au SIVU - Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'équipe du SIVU souhaiterait que le versement des compensations communales versées par les Communes de Beaumont et de Présilly soit mensualisé.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'actuellement le versement de ces compensations est effectué tous les trimestres.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité moins une abstention**

DECIDE, de mensualiser le versement de la compensation de la Commune de Présilly au SIVU Beaupré.

INTERCOMMUNALITE

5/ Situation du SIVU

Le Conseil Municipal tient à rappeler son engagement à soutenir le SIVU Beaupré dans les difficultés financières qu'il rencontre. Par ailleurs le Conseil Municipal souhaite renouveler son soutien à ses représentants auprès du Conseil du SIVU qui s'engagent fortement dans l'amélioration des services rendus aux enfants du village. Le conseil tient à exprimer son souhait que le SIVU profitera de cette situation pour renforcer les mécanismes de contrôle et optimiser le fonctionnement de l'établissement.

6/ Compte-rendu des commissions intercommunales

Aménagement du territoire

Le conseil est informé que la communauté de commune s'est vu présenté le projet de PLU de la commune de Vers. Cette présentation a été l'occasion de rappeler que l'ensemble du bassin du genevois connaît un véritable manque de logements. La volonté du territoire de remplir l'ensemble des dents creuses sur le territoire est un véritable enjeu pour permettre de réduire la pression foncière tout en évitant l'extension urbaine.

7/ compte-rendu des commissions communales

Travaux

Monsieur GERNIGON informe le Conseil que des travaux sont actuellement en cours pour réhabiliter le sous-sol de la Mairie. Un local a été intégralement repeint et servira désormais au stockage des éléments nécessaires à la mise en place du plan communal de Sauvegarde. Par ailleurs l'ensemble du sous sol doit à terme être repeint et des travaux d'améliorations sont en cours incluant la suppression d'une marche ainsi que le carrelage du coin entretien.

Le Conseil est également informé que les agents de la Maison du Salève ont désormais quitté le hangar technique ce qui permet aux agents municipaux de disposer de davantage d'espace.

Enfin Monsieur Gernigon informe le Conseil que le candélabre endommagé à la Halle va être remplacé. Le responsable ayant été identifié, un constat amiable a pu être réalisé ce qui permettra aux assurances de prendre à leur charge le remplacement du Candélabre endommagé.

Social

Madame ROULLET tient à remercier les membres du Conseil qui ont aidé à l'organisation du repas des aînés qui a été un grand succès.

Urbanisme

Monsieur DUPAIN informe le conseil que le projet de PLU en est à sa phase finale et que celui-ci devrait être présenté aux différentes personnes publiques associés à l'occasion d'une réunion qui se tiendra le Vendredi 12 Février.

Animation

Monsieur l'adjoint à l'animation tient à remercier l'ensemble des personnes présente à l'occasion des vœux du Maire qui ont également été très réussis. Le nombre de personnes présente augmente chaque année. Par ailleurs le Conseil tient à remercier les services techniques pour la décoration du village à l'occasion des fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à , 21h00

Le Maire,

Nicolas DUPERRET

